

QUARTIER TRIVAUX-GARENNE 3F

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE DU 30 JANVIER 2015

Présents :

Elu(e)s délégué(e)s de quartier : Rachel ADIL, Adjointe au Maire, chargée de l'égalité des chances ; Fabrice LAMAIN, Conseiller municipal en charge de l'entretien et de la logistique.

Service Démocratie Locale : Marianne BOULET, Chargée de mission Démocratie Locale.

Membres du Comité de pilotage : Christine PORFILIO ; Frédérique POIRIER ; El Miloud ZERIOUH ; Dominique BERTHOMMIER ; Moustapha CHAKIR ; Joël DUCLOS ; Sylviane GERMANN ; Yannick GEFFROY.

Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale.

Christophe Roy, Directeur Général de Clamart Habitat.

Ordre du jour :

- Présentation d'aménagements par Clamart Habitat.
- Installation de caméras de vidéo-protection – constitution d'une équipe pour le choix des lieux.
- Présentation PLU : arbres et maisons remarquables.
- Questions diverses.

I. Installation de caméras de vidéo-protection dans le quartier

Dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des risques, de la protection et sécurisation des personnes et des biens, de la salubrité de la voie publique, la Ville de Clamart a décidé la mise en place de nouveaux outils de prévention.

Ainsi, la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection a été décidée afin d'enrayer l'évolution de la délinquance et diminuer les risques de malveillance sur des zones prédéfinies. La première phase de déploiement des caméras est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2015, soit vingt à trente caméras sur l'ensemble du territoire de Clamart dans un premier temps. Sous la responsabilité de Jean-Marc Legrand, Chef de la Police municipale, Clamart devrait être équipée à terme d'une soixantaine de caméras de vidéo-protection. Cette démarche est présentée par Jean-Marc LEGRAND, Chef de la Police municipale. « *Ce dispositif permet de mettre en place une véritable patrouille virtuelle, complémentaire au dispositif classique de la Police municipale* », explique le Chef de la Police municipale. « *Pour installer ce dispositif, nous sommes attentifs notamment à la cohérence en terme de maillage territorial. Nous prenons également en compte les statistiques de la délinquance et les flux de circulation sont aussi un des critères qui nous permet de définir les lieux d'implantation* »,

poursuit-il. M. Legrand renseigne les membres du Comité de pilotage sur le fonctionnement des caméras, leurs caractéristiques techniques et les procédures de contrôle instaurées pour respecter la vie privée des habitants.

Les contacts de la Police Municipale sont rappelés :

N°vert : 0 800 08 08 17

Mail : police.municipale@clamart.fr

N° du Chef de la Police Municipale : 06 07 08 15 49.

Dans un souci de concertation, la Ville de Clamart associe et consulte ses habitants via les Comités de pilotage pour le déploiement quartier par quartier de caméras de vidéo-protection.

Le Comité de pilotage TRIVAUX-GARENNE 3F va donc constituer un groupe de travail spécifique sur ce sujet afin de rendre un avis sur la pertinence des lieux choisis pour l'implantation des caméras dans le quartier.

Les personnes qui se sont portées volontaires sont : Gérard HOAREAU ; Frédérique POIRIER ; Christine PORFILIO et El Miloud ZERIOUH. Des commerçants de quartier sont aussi associés à cette démarche ainsi que Clamart Habitat et 3 F.

Les dépenses afférentes ont été prévues au budget 2015. L'Etat participe au financement pour plus de la moitié au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour l'année 2015.

Par ailleurs, M.Legrand, Chef de la Police municipale, présente le service de la police municipale. Il est précisé également que le T6 fera l'objet d'une vidéo-protection.

II. Présentation d'aménagements par Clamart Habitat

➤ Transformation des sols stabilisés en espaces verts autour de l'aire de jeux entre les bâtiments R7, R6 et R8.

En concertation avec la Municipalité de Clamart, Clamart Habitat, dans le but d'améliorer le cadre de vie des locataires, de remédier aux difficultés d'entretien des sols stabilisés et d'augmenter les surfaces d'espaces verts sans le recours aux produits phytosanitaires, va engager des travaux de transformation du sol stabilisé en espaces verts et créer, dans le même temps, des allées d'accès à l'aire de jeux. Dans un esprit de concertation, 135 locataires ont été consultés : 15 ont répondu favorablement (une seule réponse défavorable). Les travaux vont démarrer dans quelques semaines et durer environ un mois. *Cf. Document de présentation de Clamart Habitat*

➤ Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois.

Dans le but d'améliorer le stationnement pour les résidents et d'en sécuriser l'accès, Clamart Habitat, en concertation avec la Ville, envisage de poser des barrières afin de limiter l'accès aux seuls

résidents de la cité. Le projet consiste donc à installer une barrière à chaque entrée de voie, tout en réservant des places pour les livraisons, services d'urgence (ambulanciers, pompiers...) et services municipaux (portage de repas à domicile par exemple). Ce projet se réalise en concertation avec les résidents : 1 198 locataires ont été consultés (plus de 200 réponses favorables). Ainsi, les résidents seront équipés d'une télécommande d'accès pour rentrer au sein de leur résidence. Rappelons qu'il existe 600 places de stationnement pour 1 200 logements, d'où la nécessité de sécuriser l'accès aux places de parking afin de privilégier les habitants dans l'accès au stationnement de leur résidence, éviter le phénomène de « voitures ventouses » et enrayer les incivilités.

Frédérique Poirier fait partager l'expérience du quartier de la Chaumière au Comité de pilotage sur cette question. Le quartier de la Chaumière a opté pour cette mise en place de barrières et constate que les habitants en sont très satisfaits. Pour apporter de la souplesse au dispositif de mise en place des barrières, il est évoqué la possibilité pour Clamart Habitat, d'accorder, sur justificatifs, des dérogations pour faciliter la vie quotidienne des habitants (services de soins infirmiers à domicile, etc). Sujet à l'étude par Clamart Habitat. Cf. *Document de présentation de Clamart Habitat*

III. Présentation du PLU : arbres et maisons remarquables

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) continue d'avancer à Clamart. Le 27 janvier 2015 avait d'ailleurs lieu à Hunebelle, dans le cadre de la concertation, une réunion publique de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), pièce constitutive du PLU. Ont été présentées, à travers le PADD, les orientations générales des politiques d'aménagement, urbaines, de paysage et de protection de l'environnement retenues par la Ville, suite au diagnostic établi par le bureau d'études et à la concertation menée avec les professionnels de l'aménagement, les institutions et les associations.

Suite à ce PADD, seront rédigés le règlement (avec le document graphique = le zonage) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP (définissent des actions ou opérations d'aménagement comme les entrées de ville par exemple). Le PADD est une pièce très importante du PLU car ses grandes orientations serviront de base pour la rédaction du règlement et des OAP. Yves Sérié rappelle par ailleurs les 7 réunions sur le PLU, organisées en novembre et décembre derniers par quartiers. Il précise par ailleurs que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le PLU vont être discutés lors du prochain Conseil municipal du 12 février 2015.

Dans le cadre de cette révision du PLU, sont répertoriés les arbres et maisons remarquables de Clamart. **Les Comités de pilotage sont donc invités, dans une logique de concertation, à participer à cette démarche en faisant part de leurs remarques et informations sur les arbres et habitats remarquables du quartier Trivaux-Garenne 3F.** 4 membres du comité de pilotage sont donc conviés à participer à cette démarche de concertation. Un travail de repérage sera organisé pendant une matinée/après-midi avec les habitants accompagnés d'un coordinateur de quartier. Christine PORFILIO s'est portée volontaire.

Le but premier de la démarche est de sensibiliser les habitants à la qualité de leur patrimoine bâti et paysager. Le recueil des fiches permettra d'alimenter la réflexion qui s'engagera lors de l'évolution de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine architectural, urbain et Paysager). En effet, cet outil de protection disparaîtra en juillet 2016 ; se pose donc dès aujourd'hui la question de

l'évolution de cette protection (possibilité de mise en place d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, un outil semblable à la ZPPAUP). Les fiches signalétiques recueillies serviront de base au travail de protection de ce patrimoine. Elles permettront d'aider au repérage de ces espaces remarquables qui sera ensuite complété lors d'une étude spécifique sur l'évolution de la ZPPAUP. Avec la contribution des services de la Ville et de l'Architecte des Bâtiments de France, ces fiches ont vocation à être répertoriées soit dans le PLU directement, soit dans le futur document de protection dont se munira la Ville d'ici juillet 2016.

Mais le rôle du Comité de pilotage est de donner **un avis** ; le document final étant fixé par le Conseil municipal. **Un Comité de pilotage spécifique sur le sujet sera donc prochainement organisé.** La date de réunion sera communiquée ultérieurement.

Par cette logique de concertation spécifique portant sur les arbres et maisons remarquables, la Ville de Clamart s'inscrit ainsi parmi les premières villes de France à choisir cette démarche dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

IV. Question diverses / Tour de table

Propreté. Les membres du comité de pilotage font état de problèmes concernant la propreté dans le quartier, notamment rue des Plantes (square vert) et émettent le souhait de voir aménager des canisettes dans le quartier. La remise à niveau de la rue des plantes et de ses abords en terme de propreté a été réalisée par le service propreté. Une étude d'implantation de canisettes va être lancée par les services techniques. Plus largement, la question de la pertinence de ce square (avec ses grandes grilles) est posée.

Stationnement. Problèmes de stationnement avenue du Petit Clamart.

Sécurité. Avenue du Petit Clamart. La question du sens de circulation par rapport à la route de la Garenne est évoquée : problème de vitesse des véhicules représentant un danger pour la sécurité. Des suggestions sont évoquées telles que l'aménagement de ralentisseurs, le renforcement de la présence de la Police municipale. Le sujet sera étudié.

La séance est levée.

XXXXXX

**Transformation des sols stabilisés en espaces verts
autour de l'aire de jeux entre les bâtiments R7, R6 et R8
Cité Trivaux La Garenne**



Office public de l'habitat de la Ville de Clamart depuis 1949

4 350 logements, 1 080 places de stationnement, 29 locaux commerciaux

Président : Jean-Didier Berger, Maire de Clamart

Vice-Présidente : Colette Huard

Les orientations prioritaires

Développer l'offre de logement : accession sociale, vente HLM, logements étudiants, logements intermédiaires

Accroître la sécurisation des résidences et des parkings

Augmenter les stationnements – Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Maîtriser les charges et les loyers

Mettre en place le scoring pour la gestion des attributions de logements

Améliorer les performances dans les services et dans la gestion de l'organisme



Projet de construction rue de Vanves

Transformation des sols stabilisés entre les bâtiments R7, R6 et R8

Pour

- Améliorer le cadre de vie des locataires
- Remédier aux difficultés d'entretien des sols stabilisés
- Augmenter les surfaces d'espaces verts sans produits phytosanitaires



Le projet

- Transformation du sol stabilisé en espaces verts
- Création d'allées d'accès à l'aire de jeux

Consultation

Sur 135 locataires consultés : 15 réponses favorables,
1 réponse défavorable

Transformation des sols stabilisés entre les bâtiments R7, R6 et R8



Transformation des sols stabilisés entre les bâtiments R7, R6 et R8





Merci de votre attention

Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois Cité Trivaux La Garenne



Office public de l'habitat de la Ville de Clamart depuis 1949

4 350 logements, 1 080 places de stationnement, 29 locaux commerciaux

Président : Jean-Didier Berger, Maire de Clamart

Vice-Présidente : Colette Huard

Les orientations prioritaires

Développer l'offre de logement : accession sociale, vente HLM, logements étudiants, logements intermédiaires

Accroître la sécurisation des résidences et des parkings

Augmenter les stationnements – Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Maîtriser les charges et les loyers

Mettre en place le scoring pour la gestion des attributions de logements

Améliorer les performances dans les services et dans la gestion de l'organisme



Projet de construction rue de Vanves

Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois

Pour

Améliorer le stationnement des résidents

Le projet

Limiter l'accès aux seuls résidents de la cité en installant une barrière à chaque entrée de voie

Créer des places réservées pour les livraisons

Consultation

Sur 1 198 locataires consultés : 209 réponses favorables,
64 réponses défavorables

Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois – Plan général



PROJET DE MISE EN PLACE DE BARRIERES PERMETTANT LA FERMETURE DES RUES ARTOIS ET FLANDRES.

POSE DE DEUX BARRIERES A L'ENTREE DE LA RUE D'ARTOIS ET LA RUE DE FLANDRES.

NEUTRALISATION DE 7 PLACES DE STATIONNEMENTS AVANT LES BARRIERES POUR PERMETTRE :

- * D'OBTENIR DES PLACES LIVRAISONS A L'ENTREE DES DEUX RUES.
- * D'OBTENIR UN ESPACE DE 5M POUR LES VEHICULES QUI S'ENGAGENT DANS L'ATTENTE DE L'OUVERTURE DE LA BARRIERE AFIN DE NE PAS BLOQUER LA RUE DE LA BOURCILLIERE ET LA RUE DU COMMANDANT DUVAL.

PRINCIPE DE REMISE D'UNE TELECOMMANDE PAR LOGEMENT AVEC UN DEPOT DE GARANTIE DE 45€.

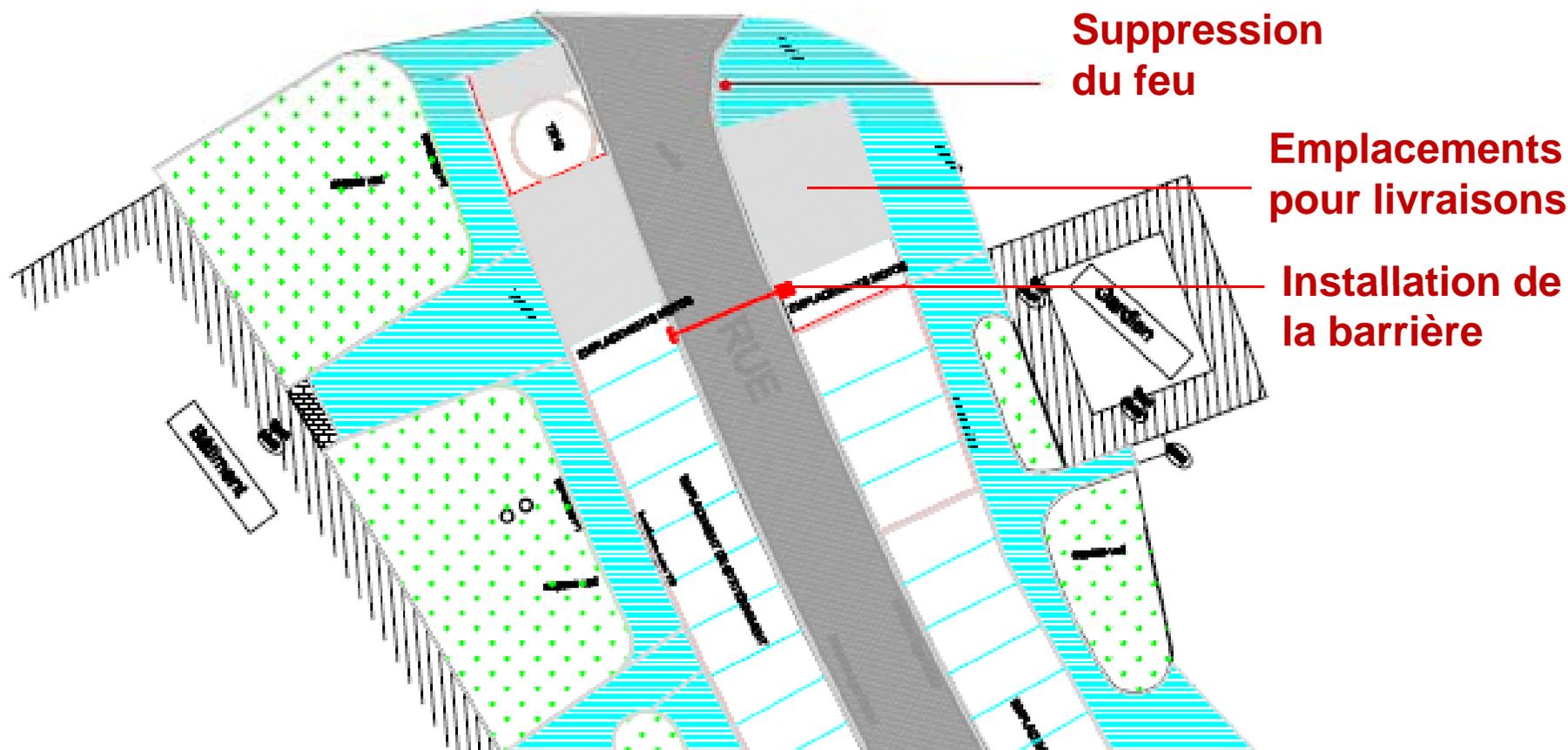
UN BADGE PEUT ETRE FOURNI SUR DEMANDE SOUS CONDITIONS.

Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois – L'entrée de la rue d'Artois



Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois – La barrière rue d'Artois

RUE DU COMMANDANT DUVAL



Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois – L'entrée de la rue de Flandre



Pose de barrières rue de Flandre et rue d'Artois – La barrière rue de Flandre

**Emplacements
pour livraisons**

**Installation de
la barrière**





Merci de votre attention